



CONVENTION ON WETLANDS
CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES
CONVENCIÓN SOBRE LOS HUMEDALES
(Ramsar, Iran, 1971)

Notification 2015/1

**12e session de la Conférence des Parties contractantes
à la Convention relative aux zones humides (Ramsar, Iran, 1971)
« Les zones humides pour notre avenir »
Punta del Este (Uruguay), 1-9 juin 2015**

Le Secrétariat de la Convention sur les zones humides (Ramsar, Iran, 1971) présente ses compliments à la Mission permanente de la et à l'honneur de se référer à ce qui suit :

Le Secrétariat Ramsar a le plaisir d'annoncer que la pré-inscription est désormais ouverte pour la 12^e Session de la Conférence des Parties contractantes qui aura lieu à l'hôtel Conrad, Punta del Este, Uruguay du 1^{er} au 9 juin 2015. Le processus de pré-inscription est ouvert jusqu'au 15 mai. Sur le site web de Ramsar, à l'adresse <http://www.ramsar.org/fr/a-propos/cop12-punta-del-este-uruguay-1-9-juin-2015>, vous trouverez comment accéder à la pré-inscription en ligne et d'autres informations pratiques.

Le mot de passe permettant d'accéder à la pré-inscription en ligne est : **capybara**.

49^e Réunion du Comité permanent et réunions régionales

Veuillez noter que la 49^e Réunion du Comité permanent (SC49) aura lieu le 1^{er} juin, les réunions régionales le 1^{er} et le 2 juin et la cérémonie d'ouverture, dans l'après-midi du 2 juin.

Délégations à la COP12 de Ramsar

Concernant la composition de la délégation de chaque Partie contractante à la COP12 de Ramsar, le Secrétariat demande respectueusement à chaque Partie de finaliser la composition de sa délégation et de remplir les formalités de pré-inscription le plus vite possible et, lorsqu'un visa d'entrée sur le territoire de l'Uruguay ou un visa de transit est nécessaire, de le faire avant le 6 avril 2015 dernier délai.

Les Parties contractantes sont priées de désigner un chef de délégation et tout membre additionnel de la délégation.

Soutien financier

Les Parties contractantes qui sont sur la liste CAD de l'OCDE des pays éligibles à l'aide et qui souhaitent solliciter un soutien financier pour un délégué doivent procéder à la pré-inscription de leur délégation le **6 avril au plus tard**. Aucun soutien financier ne sera examiné pour les délégués qui feront leur pré-inscription après cette date.

Veuillez noter qu'il sera impossible de modifier le nom du délégué parrainé après communication de la nomination au Secrétariat Ramsar.

Visas

Vous trouverez, ci-joint, des informations sur les visas.

Pouvoirs

Le Secrétariat rappelle à toutes les Parties qu'il est important d'amener des pouvoirs originaux à la Conférence et de les présenter au moment de l'inscription. Des informations détaillées sur les pouvoirs figurent dans la révision proposée du règlement intérieur en vigueur de la Conférence des Parties (COP12 DOC.3) qui sera disponible en ligne d'ici au 1^{er} mars.

Le Secrétariat de la Convention sur les zones humides serait reconnaissant de voir le contenu de la présente Note porté à l'attention des autorités nationales compétentes et saisit cette occasion pour renouveler à la Mission permanente l'assurance de sa plus haute considération.

Gland, le 23 février 2015

